

VOUS PRENEZ VOTRE PENSION ?

Rejoignez-nous !



Des origines à nos jours

Fondée en 1969, l'AIACE n'a cessé de se développer en nombre et en efficacité. En 2025, elle rassemble à peu près la moitié des pensionnés. Reconnue par toutes les Institutions et tous les organes communautaires (Commission, Parlement, Conseil, Cour de Justice, Comité économique et social, Comité des Régions, Cour des Comptes) comme l'organisation représentative des pensionnés, elle a essaimé au-delà des sièges en créant des sections dans un grand nombre de pays de l'Union.

Partenaire des services administratifs à Bruxelles, Luxembourg et Ispra, elle fonctionne comme relais de ces derniers, tant dans ces trois lieux que dans les autres lieux de résidence des retraités.

17 sections nationales:

Allemagne		Italie	
Autriche		Luxembourg	
Belgique		Pays-Bas	
Danemark		Pologne	
Espagne		Portugal	
Finlande		Royaume-Uni	
France		Suède	
Grèce		Tchéquie	
Irlande			

Statut juridique

L'AIACE est une asbl – association internationale sans but lucratif – de droit belge, ayant son siège à Bruxelles. Elle est gérée par un Conseil d'administration composé de deux membres par section nationale, avec à sa tête une présidence assistée d'un Bureau. Un congrès, dénommé « Assises », est organisé chaque année : elles associent, d'une part, l'assemblée générale et des séances de travail et d'information, d'autre part, des manifestations conviviales. Tous les membres de l'AIACE peuvent y participer.

Objectifs

L'AIACE assure la représentation de tous les pensionnés auprès des services de pension des différentes institutions et auprès du PMO. Dans les comités paritaires aussi bien que dans le cadre de rencontres spécifiques entre l'AIACE et les administrations, l'association met en évidence les problèmes spécifiques des pensionnés, par exemple en ce qui concerne la fracture numérique ou la coordination avec les systèmes nationaux de santé, et œuvre à proposer des solutions pertinentes et opérationnelles. Par le sérieux de ses actions et la qualité de ses représentants, l'AIACE a instauré avec les administrations des institutions des rapports de collaboration efficaces.

Méthode d'adaptation des pensions

La méthode annuelle d'adaptation des rémunérations et pensions est inscrite dans le Statut. Applicable expressément jusqu'en 2023 mais aussi au-delà par

tacite reconduction, elle garantit l'évolution parallèle des salaires et des retraites. L'AIACE est représentée dans le Groupe de travail Rémunérations qui examine et commente les résultats des calculs d'Eurostat à la base des adaptations.

Information des membres

Le site web de l'AIACE internationale est régulièrement mis à jour. Il contient à la fois les informations relatives à l'organisation, des documents de référence en provenance des institutions, de nombreux guides et autres documents utiles établis par les experts de l'association, des informations de contact, etc., en libre accès (sans EU Login).

Le magazine AIACE VOX est publié trois fois par an par le Bureau international et adressé à tous les membres. Plusieurs sections nationales diffusent également leur propre bulletin à leurs membres. L'AIACE contribue également au contenu des bulletins « info-seniors » publiés par la DG HR de la Commission. La communication avec les adhérents est assurée à la fois par voie électronique et par courrier papier.

Solidarité et Entraide

Grâce à l'apport de nombreux bénévoles, les sections proposent divers services pour aider les membres dans leurs démarches auprès des administrations mais aussi pour d'autres aspects de leur quotidien : visites en maison de retraite ou séances de formation informatique, notamment pour les applications du PMO et de l'administration en constante évolution.

Une assistance individuelle est également possible grâce aux bénévoles sociaux qui aident les adhérents à gérer leurs démarches auprès des services pensions ou du PMO, y compris par une intervention directe si nécessaire. Enfin, l'AIACE offre également une assistance juridique sous forme de conseils aux adhérents qui la sollicitent.

Il faut souligner que l'association accorde une attention particulière aux titulaires de pensions de survie qui ne sont pas d'anciens agents des institutions, souvent peu ou mal informés de leurs droits et des procédures à suivre et ne maîtrisant pas toujours l'anglais ou le français.

Autres actions

Les sections nationales proposent une panoplie d'activités socio-culturelles: sorties au théâtre, visites de musées ou d'expositions, conférences, participation à divers clubs créés dans les sections, voyages, etc.

Assurances complémentaires

* L'Assurance Accidents AIACE : à la pension, les retraités ne sont plus couverts par la Commission contre les accidents mais ils gardent bien entendu la couverture de la Caisse de Maladie. L'assurance Accidents AIACE est équivalente à celle qui couvre les actifs : pas de plafond de remboursement ; paiement d'un capital de compensation en cas d'invalidité permanente ou partielle; en cas de décès, paiement aux ayants-droit d'un

capital ; couverture dans le monde entier y compris en cas de terrorisme. Possibilité de s'assurer jusqu'à l'âge de 80 ans.

* L'Assurance Hospitalisation AIACE : avec ou sans couverture accident, avec ou sans franchise, couverture à vie et dans le monde entier. L'affiliation est possible jusqu'au jour précédent le 69ème anniversaire ou dans les 12 mois suivant la cessation de fonctions. L'indexation est annuelle mais n'est pas augmentée en fonction de l'âge.

Un conseil: lire attentivement les contrats proposés, surtout les mécanismes d'indexation (certains augmentent sensiblement en fonction de l'âge), et notamment les bas de pages en italiques.

A noter: L'assureur (CIGNA) organise des permanences dans les locaux de l'Association internationale (VM18 03-013) et par vidéo. Cigna peut être contacté par courriel info@eurprivileges.com et par téléphone +32 3 217 65 76.

Nous contacter

AIACE Internationale
Rue Van Maerlant, 18 - 3/13
1000 Bruxelles
Belgique
+32-2-295.29.60
aiace-int@ec.europa.eu
<https://aiace-europa.eu>